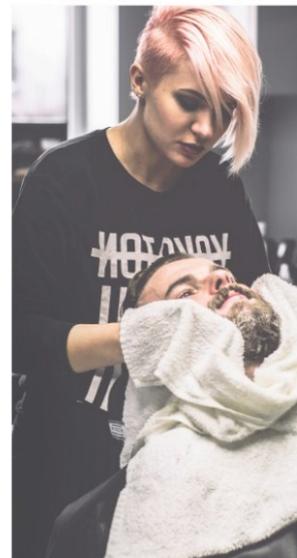


# Action Entreprises et Environnement

## Champagne-Ardenne et Meuse



### Lettre d'information

**C**ette lettre est réalisée par la **Confédération de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS)** dans le cadre de l'action « Entreprises et environnement ». Celle-ci a pour objectif d'informer les artisans des métiers de services et de production sur la gestion de l'environnement dans leur entreprise.

### L'actu de la CNAMS :

**I**ntialement prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023, puis pour le 1<sup>er</sup> avril de cette même année, la *Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, n°2020-105* sera effective le 1<sup>er</sup> août 2023.

Cette loi promulgue la fin de distribution systématique des tickets de caisse, des tickets de carte bancaire, des tickets provenant d'automates, et des bons d'achat. Les clients auront désormais un ticket de caisse seulement après leur demande.

Plus d'informations sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites>



<https://www.francenum.gouv.fr/>

### Dans ce numéro :

**ÉVÈNEMENT - SENSIBILISATION  
À LA GESTION DES EAUX  
INDUSTRIELLES : Page 2**



**GESTION DES PNEUS USÉS :  
Pages 4- 5**



<https://www.chacun-sa-route.fr/>

**LES DÉGÂTS DES PRODUITS  
CHIMIQUES SUR LA SANTÉ :  
Page 3**



**LES EAUX PLUVIALES POUR  
ÉCONOMISER L'EAU POTABLE :  
Pages 6- 7**



**Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de la lettre.**

# SENSIBILISATION À LA GESTION DES EAUX INDUSTRIELLES

## Bref aperçu de la journée

**J**eudi 6 avril 2023, s'est déroulée une présentation des techniques de prévention et des aides financières des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse. Cette visite était ouverte aux secteurs d'activité de l'automobile et de l'imprimerie. Celle-ci était organisée par la Communauté d'agglomération du Grand Reims en collaboration avec la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS).

## Comment fonctionne une STEP et à quoi ça sert ?

**C**ette journée s'est présentée en deux temps, composée d'une visite de la station de traitement des eaux usées de Reims, et d'une visite de la zone humide artificielle de dépollution AZHUREV. Le but de cette journée était de sensibiliser les artisans à la gestion des eaux industrielles et pluviales.

Une STEU (ou station de traitement des eaux usées) est une installation traitant les eaux usées domestiques et industrielles pour éliminer les polluants et les micropolluants avant rejet dans l'environnement. Il est important de rappeler que les STEU ne peuvent pas traiter tous types de polluants. De plus, les activités économiques doivent posséder une autorisation de déversement encadrant leurs rejets dans les réseaux d'assainissement de la collectivité. Le processus de traitement de l'eau dans une STEU comporte plusieurs étapes. Voici un aperçu général de son fonctionnement :

- **prétraitement (étape de dégrilleur/dessableur) :** les déchets solides, tels que les cailloux, les sables et les débris, sont éliminés des eaux usées à l'aide de grilles et de tamis ;
- **traitement biologique :** les eaux usées sont ensuite dégradées par des micro-organismes tels que les bactéries et les protozoaires dans des bassins de traitement. Ces micro-organismes décomposent les matières organiques et les nutriments dans les eaux usées, produisant des boues ;
- **traitement des boues :** les boues produites lors du traitement biologique sont épaissies et restent dans le bassin ;
- **étape finale :** après toutes ces étapes de traitement, l'eau est rejetée dans le milieu naturel.

Les STEU sont essentielles pour la santé publique car elles éliminent une partie des contaminants et des agents pathogènes qui peuvent être dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Il est par ailleurs interdit de rejeter délibérément des polluants dans le réseau d'eaux usées.

## Qu'est-ce qu'une zone humide ?

**A**ZHUREV (Aménagement d'une Zone Humide à Reims pour l'Épuration et le Vivant) est une zone humide. Elle permet la préservation de la biodiversité, la régulation de l'eau et la lutte contre le changement climatique. Elle fournit des services écosystémiques tels que la filtration de l'eau et la prévention des inondations.

Ces zones humides sont des écosystèmes qui se caractérisent par leur saturation en eau pendant une partie de l'année. Elles peuvent inclure des marais, des tourbières, des étangs, des rivières... et sont des habitats pour une grande variété de plantes et d'animaux. Les zones humides agissent comme des éponges, absorbant l'eau pendant les périodes de fortes précipitations et la libérant lentement pendant les périodes de sécheresse. Elles servent également de filtres naturels, en éliminant les contaminants et les nutriments des eaux de surface et en les retenant dans les sols et les végétaux. Elles contribuent ainsi à la réduction de la pollution de l'eau et à la préservation des écosystèmes aquatiques.

**Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de la lettre.**

# LES DÉGÂTS DES PRODUITS CHIMIQUES SUR LA SANTÉ

## Comment reconnaître les effets des produits chimiques ?

Chaque produit chimique possède un ou plusieurs pictogrammes caractérisant son effet et sa nature (appelé classe) : classe des dangers physiques, des dangers pour la santé, et des dangers pour l'environnement. Chacune de ces classes possède des sous-catégories qui renseignent plus précisément le type de danger : gaz sous pression, liquide inflammable, etc...

## Que peuvent-ils engendrer sur le corps humain ?

L'effet des produits chimiques est bien souvent sous-estimé par ses utilisateurs. Les conséquences sur la santé peuvent être de degrés très variables, pouvant aller de l'incapacité temporaire à la mort. Elles peuvent être soudaines, brutales ou apparaître de manière chronique. Il existe 3 voies de pénétration dans l'organisme :

- par contact cutané ;
- par inhalation ;
- par ingestion.

Peu importe la voie de pénétration, le produit chimique peut avoir effets immédiats, différés, ou immédiats évoluant vers des effets différés.

Une des catégories de produits chimiques les plus connus et dangereux sont les CMR : Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques. Ils causent des pathologies telles que des cancers, de l'asthme, des leucémies....



<https://www.inrs.fr/>

## Quelles démarches à suivre ?

Avant qu'un accident se produise, des éléments de protection sont à mettre en place. Premièrement, les fiches de sécurité de chaque produit doivent être disponibles à tout moment afin de réagir le plus rapidement possible lors d'un accident.



<https://www.denios.fr/>

Ensuite, tous les produits chimiques doivent être contenus dans des armoires de rétention, ou sur des bacs de rétention, ou dans le cas des cuves, posséder une double paroi s'il n'y a pas de bac de rétention. Il faut également porter des EPI (Equipment de Protection Individuelle) pour toute utilisation de produits chimiques.

Enfin, malgré les protections mises en place, s'il y a un accident, il faut rapidement évacuer le personnel, alerter les secours, effectuer les premiers soins, et mettre la zone en confinement en absorbant les liquides déversés.

| FDS SIMPLIFIÉE   |  |  |   |
|--|--|--|---|
| Méthanol   |  |  |   |
| PICTOGRAMMES DE DANGER   |  |  |   |
|  |  |  |   |
| MENTIONS DE DANGER   |  |  |   |
| H228 Liquide et vapeurs très inflammables.<br>H302 + H332 Irritant par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.<br>H370 Risque avec effets graves pour les organes.                  |  |  |   |
| CONSIGNES DE SÉCURITÉ  |  |  |   |
| <b>Protection collective</b><br>Manipuler sous sorbonne.   |  |  |   |
| <b>Protection individuelle</b><br>   |  |  |   |
| <b>Stockage</b><br>Tenir à l'écart des produits combustibles, de la chaleur, des sources d'inflammation.<br>Stocker dans un endroit bien ventilé.  |  |  |   |
| <b>Déchets : tri et élimination</b><br>Ne rien rejeter à l'égout. Collecter les contenants vides, les EPI souillés, les liquides de rinçages et les produits chimiques dans les bacs rouges. |  |  |   |
| <b>Autres consignes particulières</b><br>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.        |  |  |   |
| EN CAS D'URGENCE   |  |  |   |
| Déversement  | Inhalation   | Projection   | Ingestion   |
| Appeler les secours.<br>Utiliser le kit de déversement.  | Transporter la personne à l'extérieur de la zone contaminée.<br>Appeler les secours. | Laver abondamment à l'eau.<br>Appeler les secours. | Ne PAS faire vomir.<br>Appeler les secours.<br>Appeler les secours. |
| Remarque: Verser/nommer de   |  |  |   |

<https://orme-conseil.com/>

**La CNAMS peut vous accompagner sur l'impact de vos produits chimiques**

# GESTION DES PNEUS USÉS

## La problématique des pneus

Les pneus usés sont des déchets solides difficiles à recycler de part leur volume important et également de leur résistance. De plus, ils contiennent des composants chimiques qui représentent une réelle menace pour la santé et l'environnement. Par exemple, lorsque l'on brûle un pneu, on libère environ 110 composés chimiques dans l'air, dont plus de 20 sont cancérogènes.

L'un des problèmes majeurs concernant le recyclage du pneu est sa longévité. C'est un des rares objets n'étant pas biodégradable. Ce qui veut dire qu'il est impossible pour les organismes vivants de les décomposer.



Des millions de tonnes de pneus sont jetés chaque année dans le monde entier. En plus du problème de santé publique qu'ils peuvent poser, nous faisons face à un problème environnemental de taille. Les pneus abandonnés dans la nature peuvent libérer des substances toxiques et polluer les sols et les eaux souterraines. Ceci peut avoir des conséquences graves sur la faune et la flore locale. Dans certains pays, ils peuvent servir de refuge pour les moustiques et autres insectes porteurs de maladies comme la dengue ou le paludisme.

Le recyclage des pneus est donc essentiel pour réduire les impacts environnementaux et les risques pour la santé publique.

## Les défis posés par le recyclage des pneus

On pourrait se dire qu'il suffirait de les recycler ? Malheureusement, ce procédé n'est pas simple. Le recyclage des pneus est un processus complexe qui pose de nombreux défis.

Les pneus sont fabriqués à partir d'un mélange de caoutchouc naturel et synthétique, de renforts en acier et de produits chimiques. Tous ces assemblages de matériaux différents sont nécessaires à la fabrication d'un pneu. Mais toutes ces variétés de matériaux rendent leur traitement complexe et nécessite des technologies spécialisées. Le processus de recyclage implique souvent le broyage des pneus pour obtenir des granulés de caoutchouc, mais cela peut également libérer des produits chimiques et des fibres pouvant être difficiles à séparer.



<https://www.supplychaininfo.eu/normes-environnementales/>

Le coût élevé du traitement des pneus usagés est également un défi important. Le processus de recyclage est souvent coûteux en raison de la complexité de la composition des pneus, et de technologies spécialisées utilisées pour les traiter. En outre, le recyclage des pneus est souvent moins rentable que la production de pneus neufs, ce qui peut dissuader les entreprises de se lancer dans cette activité.

Enfin, les normes sont une épreuve supplémentaire pour le recyclage des pneus. Les entreprises doivent se conformer à des réglementations strictes en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution de l'air, et de gestion de déchets.

# GESTION DES PNEUS USÉS : ALTERNATIVES AU RECYCLAGE

## Quelles sont les solutions dont nous disposons ?

**E**n France, plusieurs solutions ont été mises en place pour résoudre le problème du recyclage des pneus.

En voici quelques exemples :

- **les éco-organismes** : depuis 2002, la responsabilité de la gestion des pneus usés a été transférée aux éco-organismes agréés par l'État, qui ont pour mission de collecter, trier, transporter, et recycler ces derniers. Ils sont financés par une éco-participation prélevée sur les pneus neufs vendus en France ;
- **collecte sélective** : les pneus usés collectés sélectivement dans les points de vente de pneus neufs, les centres de démontage et de réparation de pneus, les centres de tri et de traitement de déchets et les déchetteries. Les pneus collectés sont ensuite envoyés dans des centres spécialisés ;
- **recyclage en granulat et en caoutchouc** : en France, la majorité des pneus sont recyclés en granulats qui sont utilisés dans la construction de routes, de terrains de sport, de dalles de sécurité pour aires de jeux... Certains pneus sont recyclés en caoutchouc et sont utilisés pour la production de revêtement de sol, de courroie de transmission... ;
- **valorisation énergétique** : les pneus usés peuvent également être utilisés pour produire de l'énergie. Ils sont incinérés dans des usines d'incinération avec valorisation énergétique, ce qui permet de produire de l'électricité et de la chaleur qui peuvent servir à chauffer des foyers par exemple.



## Quelles sont les perspectives d'amélioration ?

**I**l existe plusieurs pistes d'amélioration de la filière de recyclage des pneus tant au niveau technique que réglementaire.

En voici quelques exemples :

- développement de nouvelles technologies qui permettraient de créer de la valeur ajoutée ;
- promotion de la production de pneus durables ;
- renforcement de la réglementation ;
- promotion de l'économie circulaire (réutilisation des pneus usagés pour créer de nouveaux produits).

Des entreprises sont spécialisées dans la collecte et le recyclage des pneus usés. C'est le cas d'Aliapur, qui investit aussi dans l'avenir en consacrant une part importante de son budget à la recherche.

**N'hésitez pas à contacter des sociétés spécialisées dans le recyclage des pneus si nécessaire**

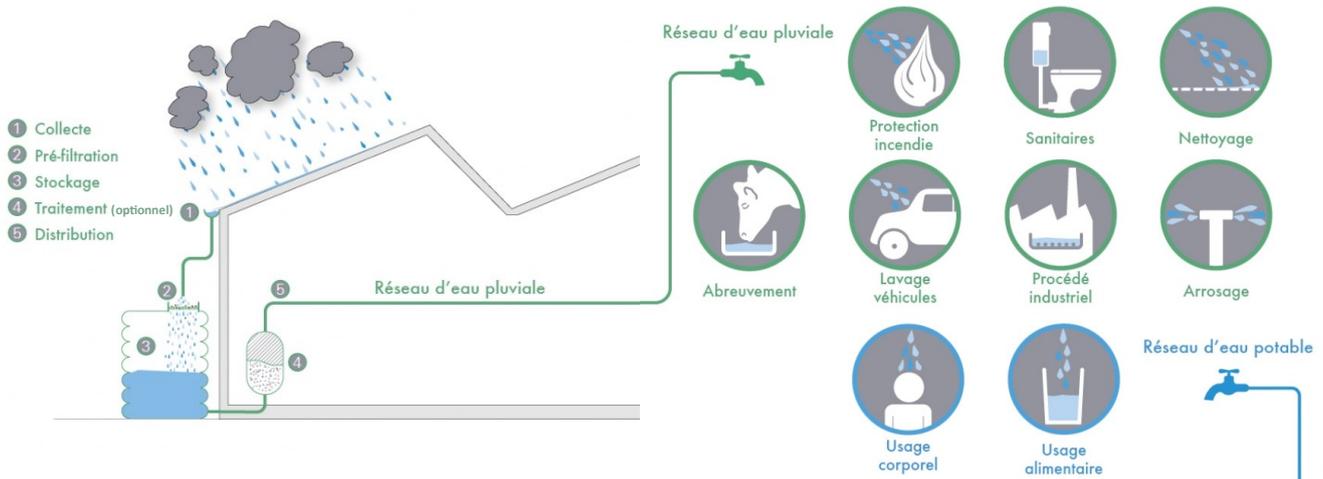
# LES EAUX PLUVIALES POUR ÉCONOMISER L'EAU POTABLE

## Pourquoi réaliser ces aménagements ?

L'eau est une ressource précieuse et limitée. Sa gestion responsable est un enjeu majeur pour la planète. Dans le contexte actuel, entre sécheresses récurrentes et augmentation des consommations d'eau, la récupération des eaux pluviales apparaît comme une solution efficace pour économiser l'eau potable dans les entreprises. En effet, les toits et les surfaces imperméables des bâtiments peuvent permettre de récupérer une grande quantité d'eau de pluie. Cette eau peut être utilisée pour arroser les jardins, nettoyer les surfaces extérieures, alimenter les sanitaires ou les aires de lavage, etc...

La récupération des eaux pluviales est donc une démarche écologique et économique, permettant de réduire la consommation d'eau potable et les coûts associés pour les entreprises. Dans ce contexte, il est important de se pencher sur les différentes options d'aménagement disponibles.

## Comment ça marche ?



<https://www.sv-eau.fr/>

En pratique, la récupération d'eau de pluie est relativement simple. Les toits et les surfaces imperméables des bâtiments sont équipés d'un système de collecte, qui peut être composé de gouttières et de tuyaux de descente, permettant de diriger l'eau de pluie vers un réservoir de stockage. Ce réservoir peut être enterré (si le site le permet) ou hors sol. Il est souvent équipé d'un système de filtration pour éliminer les impuretés et les débris. L'eau des toits ainsi collectée peut ensuite être utilisée pour divers usages non potables, tels que l'arrosage des jardins, le nettoyage des surfaces extérieures, ou encore l'alimentation des toilettes et des processus comme les aires de lavage.

La récupération d'eau de pluie peut se faire de manière passive, c'est-à-dire simplement en laissant l'eau s'écouler naturellement depuis le toit jusqu'au réservoir de stockage. Mais elle peut également être réalisée de manière plus sophistiquée, en utilisant des pompes pour accélérer le flux d'eau et faciliter sa distribution dans le bâtiment.

Il est important de noter que l'eau de pluie récupérée n'est pas potable et ne doit pas être utilisée pour la consommation humaine. Elle doit être réservée uniquement à des usages non potables, afin d'éviter tout risque sanitaire.

Il est conseillé de placer un filtre à l'entrée de la récupération d'eau afin d'empêcher l'entrée de mousses ou de feuilles. Par ailleurs, il est obligatoire d'installer un compteur d'eau de pluie afin de comptabiliser les eaux de pluie utilisées, ainsi qu'un disconnecteur par surverse afin d'empêcher la contamination du réseau d'eau potable s'il y en a à proximité.

# LES EAUX PLUVIALES POUR ÉCONOMISER L'EAU POTABLE

## Et la maintenance du dispositif ?

**U**n système de récupération d'eau de pluie nécessite des travaux de maintenance réguliers afin de garantir son bon fonctionnement à long terme. Voici quelques étapes importantes pour assurer une maintenance efficace :

- Nettoyage des gouttières et des tuyaux de descente 2 fois par an en moyenne pour éviter l'accumulation de débris et de feuilles mortes, pouvant obstruer le système et réduire son efficacité.
- Nettoyage et inspection du réservoir pour éviter la formation de dépôts et la prolifération de bactéries. Une vidange complète du réservoir peut être nécessaire tous les 3 à 5 ans pour garantir sa propreté.
- Vérification des pompes et des filtres tous les ans afin de vérifier le système de récupération d'eau de pluie et les équipements. Il est important de les vérifier régulièrement pour s'assurer qu'ils fonctionnent correctement. Les filtres doivent être nettoyés ou remplacés selon les recommandations du fabricant.



<https://www.b2o.eu/>

## Puis-je bénéficier d'aides financières ?

**L**es Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse vous accompagnent dans la réalisation d'une étude pluviométrique et dans la mise en place de solutions alternatives pour favoriser la gestion à la parcelle des eaux de pluie.

Le montant des subventions pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie dépend de plusieurs facteurs, comme par exemple le type de système installé ou les critères d'éligibilité spécifiques de l'Agence de l'Eau qui octroie les subventions.

Certains matériels et études peuvent être subventionnés à hauteur de 40% et même parfois jusqu'à 60% ! Afin de recevoir des subventions, il faut que les Agences de l'Eau valident le projet techniquement avant d'engager les investissements.

En fonction de votre collectivité, le volet réglementaire est différent. N'hésitez pas à contacter la CNAMS pour vos projets concernant l'environnement, ou vos mises en conformité.

Une fois le dossier monté, les Agences de l'Eau analysent le dossier techniquement afin de vous apporter une réponse sur l'aide qui vous est attribuée pour vos travaux, bacs de rétention, etc...

## Suis-je concerné par ses aides financières?

**G**énéralement, les subventions peuvent être accordées à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, à condition qu'elles remplissent certains critères d'éligibilité spécifiques. Ces critères peuvent inclure la localisation de l'entreprise, la taille de l'entreprise, le système de récupération d'eau de pluie, et si le bâtiment est déjà construit ou non...etc.

Il est recommandé de se renseigner auprès des Agences de l'Eau et de la CNAMS pour connaître les subventions disponibles dans votre département et savoir si votre entreprise est éligible.

**Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de lettre.**

## LES RENDEZ-VOUS 2023

Au travers de cette rubrique, nous vous informons des réunions, des conférences, des évènements, des salons ou des échéances pouvant intéresser les entreprises artisanales.

### Journées Mondiales célébrées :

- Journée mondiale sans sac plastique : 3 juillet 2023
- « Clean Up Day » en France : 16 septembre 2023
- Semaine du développement durable : du 18 septembre au 8 octobre 2023
- Journée nationale de la qualité de l'air : 14 octobre 2023
- Journée Mondiale du climat : 8 décembre 2023

### Marque Imprim'Vert :

- Novembre 2023—Mars 2024 : Renouvellement Millésime Imprim'Vert 2023.

## PARTENAIRES DE L'ACTION



L'action « Entreprises et environnement » est coordonnée et mise en œuvre par la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS) avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



## FLASH ZONE



Vous avez des questions ?  
Flashez le code !

RETROUVEZ LES ACTUALITÉS DE LA CNAMS SUR FACEBOOK ET SUR NOTRE SITE INTERNET



### Votre contact à la CNAMS

**Anaïs BONOTTI** - Mél. : [anais.bonotti@cnams-ca.fr](mailto:anais.bonotti@cnams-ca.fr)

CNAMS - 45 bis rue Chabaud - 51100 REIMS - Tél. : 03 26 47 22 55 - [www.cnams-ge.fr](http://www.cnams-ge.fr)

**Merci d'avoir consulté notre bulletin de ce semestre, à bientôt.**